

Fraudes fiscale et douanière

Le cas

Congelcam



Entre diversion et digression, son promoteur, le sénateur Rdpic Sylvestre Ngouchinghe, passe aux aveux complets Pp.2-3

Ministère de la Justice

Le Barreau sollicite le regard paternel de Laurent Ezzo sur Jean De Dieu Momo

Le vœu a été fait hier à Yaoundé au garde des Sceaux, par 12 membres de l'Ordre des avocats, venus féliciter le nouveau ministre délégué.

P.9

Rentrée du 2^e trimestre

Nalova Lyonga s'assure de la reprise des cours

La descente sur le terrain, mardi dans certains établissements de la Mefou et Afamba et du Mfoundi, a également permis au Minesec de rappeler son attachement au concept Clean Schools.

P.4

FRAUDES FISCALE ET DOUANIÈRE

Congelcam passe aux aveux

Entre diversion et digression, son promoteur, le sénateur Sylvestre Ngouchinghe, reconnaît ses acrobaties pour passer à travers les mailles du filet.

Félix C. Ebolé Bola (CP)

Il se démène comme un beau diable, depuis peu, pour laver son honneur. Entre coups de griffes et lamento, le promoteur de Congelcam, Sylvestre Ngouchinghe, vacille sur ses appuis. Le 2 janvier, il s'est fendu d'une vigoureuse lettre d'«observations» et d'«indignation» à l'intention du président de la Commission nationale anti-corruption (Conac), Dieudonné Massi Gams. Lequel est accusé d'avoir «formulé des dénonciations calomnieuses et diffamatoires» à son encontre, et à celle de son entreprise. Pour dire le degré de frénésie qui semble l'étreindre, le non moins sénateur a rapidement mis sa correspondance sur la place publique, bien avant même qu'elle ne parvienne à son principal destinataire, mais également aux ampliatoires (secrétaire général de la présidence de la République, services du Premier ministre, Sénat, Assemblée nationale, Finances, Commerce, délégation générale à la Sécurité nationale, délégation de l'Union européenne).

Mais qu'est-ce qui vaut cette longue tirade au révérend pasteur Massi Gams ? Le rapport de la Conac sur l'état de la lutte contre ce fléau au Cameroun en 2017, publié le 28 décembre dernier. En ses pages 66 et 67, et sous la dénomination de «la société C.», Congelcam et son directeur général sont épinglés pour des transferts illicites de fonds, des pratiques de corruption et de détournement de fonds, pour un montant total de 32.070.273.799 francs pour le compte de la seule année 2015. La Conac précise que ses missions se sont déployées, du 17 février au 14 mars de cette année-là, au sein de l'entreprise à Douala et Yaoundé, mais également dans les services de la douane, des impôts, de la Société générale de surveillance (Sgs) ou encore dans les banques domiciliaires de ses opérations commerciales.

Les limiers de la Commission ont ainsi eu à relever des fraudes sur les manifestes et les enlèvements, une pratique consistant à sortir frauduleusement des marchandises du port, essentiellement sous le couvert de la facilité dite d'enlèvements directs, eux-mêmes non apurés. Congelcam, sous la houlette de son directeur général, a également procédé à la soustraction de certaines déclarations d'apurement par les commissaires-transitaires, a amplement fraudé sur les déclarations en douane avec pour finalité la minoration des droits et taxes à liquider. Dans la même veine, le «leader au Cameroun dans l'importation, la distribution et la vente des produits de mer» a fraudé à de multiples reprises sur l'application du programme de vérification des importations (Pvi), dont le total des amendes quant à la violation desdites procédures, pour la période couverte par l'enquête de la Conac, s'élève à 225.273.799 FCfa.

Déni d'investigations. Au chapitre des fraudes sur les opérations de change pendant la période considérée, elles ont porté sur les transferts irréguliers «à hauteur de 4,915 milliards FCfa passibles de l'amende de 11,4



milliards FCfa». Congelcam a également bénéficié de transferts irréguliers de la société désignée par «N» dans le rapport, un «importateur fictif mais sous-traitant des activités de fraude aux changes» de l'opérateur camerounais. Avant d'établir les responsabilités pénale et civile contre elle, la Conac a arrêté à 5,7 milliards FCfa, le montant des sommes transférées irrégulièrement par Congelcam en 2015.

S'estimant injustement jeté à la vindicte populaire, Sylvestre Ngouchinghe contre-attaque bille en tête, dénonçant le manque d'objectivité de la Conac et subodorant «des règlements de comptes» : «Nous relevons pour le déplorable qu'aucune mission d'enquête, de contrôle et d'investigation de votre institution n'a été menée dans notre entreprise, bref nous n'avons jamais été sollicité pour quoi que ce soit dans le cadre de votre travail qui a produit le rapport qui jette ce discrédit à fortes conséquences sur notre entreprise et son directeur général. Il est à noter que travailler sur la base des dénonciations non vérifiées peut être subjectif.»

Basant sa ligne de défense sur l'année... 2017, où il a importé les marchandises pour un montant de 111.626.498.643 francs ayant généré les droits de douane d'un montant de 9.538.375.638 francs, le patron de Congelcam, entre arrogance et déni d'investigations, s'emmêle allègrement les pédales. Pour lui, «les faits de détournements de deniers publics et autres infractions allégués ne sont qu'une vue de l'esprit de la Conac et son président», le préjudice causé étant quant à lui «incommensurable et devrait engager la responsabilité de l'institution» dont Dieudonné Massi Gams a la charge. On pourrait imaginer, face à la complexité des mécanismes de faux et d'usage de faux, de corruption et autres pratiques dolosives, que

l'ampleur des pratiques ainsi éventées est beaucoup plus importante, à la fois pour la moralité publique et pour les caisses de l'État.

Entre diversion et digression, Congelcam, qui ne va pas jusqu'à préciser si elle compte porter plainte à la Conac et à son président pour les outrages subis, se présente alors comme une société respectueuse des institutions de la République, une entreprise citoyenne, partenaire majeure remarquable du gouvernement dans sa lutte contre la vie chère, et «dont les pratiques sont arimées aux standards éthiques les plus exigeants et reconnus comme tels par les administrations fiscale et douanière», lesquelles lui témoignent régulièrement leur reconnaissance au travers des lauriers remis lors de cérémonies officielles dédiées à leurs performances annuelles.

À table ! De la citoyenneté et de l'éthique, sur Congelcam, dont on dit par ailleurs qu'elle bénéficie du soutien occulte d'un ex-secrétaire d'État à la Défense en charge de la gendarmerie (Sed), il y aurait pourtant largement à redire. Le 7 mars 2008 en effet, le chef de l'État, à la suite des «émeutes de la fin» survenues quelques jours plus tôt, prenait une ordonnance portant suspension, pour 6 mois, de droits et taxes de douane à l'importation de certains produits de première nécessité, dont le poisson congelé. Plus de 10 ans plus loin, Congelcam, à travers des réseaux et autres tours de passe-passe, continue outrageusement de bénéficier de ces exonérations avec un lourd préjudice pour le Trésor public. Et ne s'en cache pas. Interrogé sur la question, son responsable du personnel, Jean Flavien Kankeu, au nom de son patron, passe aux aveux et s'en vante presque, dans un incroyable amalgame : «Il n'appartient pas à Congelcam de lever la mesure portant suspension des droits et taxes que

vous évoquez. C'est le chef de l'État qui a pris ladite mesure à la suite des émeutes de la faim de février 2008. Et nous pensons qu'il ne déplaît à personne que le prix du poisson ait été revu à la baisse.» Il n'empêche que, soutient-il, depuis des années, l'entreprise s'acquitte des nouvelles taxes douanières de l'État, elle qui, en 2017, a par ailleurs «remporté le prix de meilleure entreprise nationale en terme d'assiduité dans le paiement des taxes douanières». À noter qu'il s'agit bien ici de l'assiduité, et non de la sincérité dans les contributions aux recettes fiscales et douanières.

Grosse nuance. Congelcam affiche la même attitude arrogante par rapport aux dispositions de l'Acte uniforme révisé de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (Ohada), relatives au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique. Une réglementation qui, couplée à la loi régissant l'activité commerciale au Cameroun, fait interdiction à toute entreprise d'être – c'est le cas du leader des produits congelés – à la fois importateur, grossiste et détaillant. Ici encore, Congelcam ne tente même pas de se dérober de cette violation flagrante des textes en vigueur. Une fois encore, M. Kankeu, s'exprimant en lieu et place de Sylvestre Ngouchinghe, se met à table : «Les services compétents du ministère du Commerce sont mieux placés pour répondre à cette interpellation. En tout état de cause, Congelcam s'emploie depuis peu à cloisonner les activités que vous évoquez afin de se conformer aux textes et règlements en vigueur. N'oubliez pas que nous sommes une entreprise citoyenne. Et pour cela, nous accompagnons au quotidien le ministère du Commerce dans la politique de lutte contre la vie chère.» On fait rarement mieux, en matière de langue de bois.



Humidité parlementaire

Le patron de Congelcam a ahané dur, pour se retrouver à la Chambre haute.

Le site de Congelcam vante bruyamment «le génie (...) phénoménal» de son promoteur, dans le domaine des affaires. Comme dans tout conte de fées qu'aiment à se construire beaucoup d'opérateurs économiques camerounais, Sylvestre Ngouchinghe y est présenté comme ayant débuté en 1982 par la vente en détail de poissons congelés au marché Mvog Mbi, à Yaoundé, avant de réintroduire ses premiers bénéficiaires dans l'achat de congélateurs et d'augmenter rapidement son chiffre d'affaires. Un parcours peu classique. Revendiquant une capacité de 80.000 tonnes d'entreposage dans les environs du port de Douala, Congelcam se vante aussi de pouvoir «réceptionner un bateau entier de produits pratiquement tous les 2 jours». Avec les mauvaises pratiques révélées par la Conac, cet importateur véreux constitue, en imaginant ses acrobaties fiscales et douanières sur une décennie seulement, un sinistre réel pour l'économie nationale.

N'empêche. Au bout de moult forcings et autres combinaisons compliquées, après un haletant contentieux pré-électoral l'opposant au Social Democratic Front (Sdf) devant le Conseil constitutionnel, Sylvestre Ngouchinghe a fini par forcer les portes du Parlement au terme du scrutin sénatorial du 25 mars 2018. Et à imposer son leadership politique dans le chef-lieu de l'Ouest, où la course aux milliards donne parfois lieu à toutes les extravagances. La pêche à l'immunité vaut bien tous les sacrifices. Le 7 juillet 2018 à Bafoussam, à l'occasion de la cérémonie de lancement officiel de collecte de fonds pour le Plan d'urgence dans les régions anglophones, le presque sénateur casse en effet sa tirelire en mettant 105 millions de francs dans la cagnotte. Le peuple exulte, salue l'altruisme. Ses bonnes œuvres ne se comptent pas, à Bamougoum et Baleng, en particulier et dans le département de la Mifi, en général. Lorsqu'on dispose d'un trésor de guerre acquis dans les conditions que décrit le rapport de la Conac, polir une image sulfureuse n'a jamais été aussi simple. Sous le titre «Frustrations : comment le Rdpc a nargué les milliardaires à l'Ouest Cameroun», Le Messenger rapporte, entre autres, l'infortune du promoteur de Concelcam, qui le 7 mars 2013 a dû déboursier en espèces sonnantes et

trébuchantes environ 1,2 million Fcfa «pour régler ses cotisations sur plusieurs années comme militant du parti (...) dans la catégorie des opérateurs économiques». Un versement d'autant plus surprenant que, selon le quotidien à capitaux privés, «il s'effectuait pour la seconde fois pour des mêmes motifs». Sans compter «que le milliardaire a saigné financièrement pour aider plusieurs de ses colistiers à régler des dépenses liées à la constitution de leurs dossiers de candidature» aux sénatoriales. Son dossier recalé, il sera finalement nommé sénateur suppléant. Il venait pourtant de contribuer, à hauteur de 60 millions de francs, pour la lutte contre la secte islamiste Boko Haram. Comme avec les «gilets jaunes» en France, la base semble parfois insensible au cliquant des fortunés. Et Le Jour (04/07/2016) de renchérir, perfide : «A Bafoussam, la richesse de cet homme (280 millions de dollars US, selon le classement Forbes) n'échappe pas aux insinuations.

Notable Bamougoum. Pour certains, il ne serait que la face visible d'une nébuleuse tapie dans les couloirs du palais. Le nom de Polycarpe Abah Abah, ex-Minefi aujourd'hui en prison, a été lu sur des tracts à une époque. On lui attribue aussi de nombreuses facilités. Les proches de Congelcam ne manquent pas de faire un rapprochement entre ces insinuations et son entrée en politique. En début 2016 en effet, des tracts vengeurs se mettent à fleurir dans la rue en faveur de l'ancien ministre de l'Économie et des Finances. Le notable Bamougoum serait, apprend-on, «assis» sur la fortune de M. Abah Abah «et refuserait d'entendre parler des difficultés de son complice». Citant «les immeubles du carrefour Bonamoussadi, d'Akwa Nord, Akwa, Bonanjo à Douala en passant par Bastos à Yaoundé pour ne citer que ceux-là, les fonds de départ, toutes les facilités accordées à Congelcam», le document anonyme exige que tout cela soit restitué à l'État afin «que Polycarpe Abah Abah soit libéré et que cesse le blanchiment d'argent». «Trop, c'est trop !!! La famille en a marre... Que la supercherie cesse...» Contrairement à sa réplique à la Conac, cette fois-là, M. Ngouchinghe avait perdu sa langue. Fermez le ban.

Un monde de truands

Elles sont de plus en plus nombreuses, ces sociétés hors-la-loi vis-à-vis du fisc et de la douane.

	2016	2017	2018
DGD			
Arriérés de la douane	151 881,6	159 344,2	216 297,2
Arriérés de l'impôt	0,0	0,0	0,0
Arriérés de la TVA	29 239,3	29 118,6	1 243,0
Recouvrement	24 946,4	23,0	2 241,2
Arriérés de l'ensemble	199 185,9	208 585,8	219 381,2
DGI			
Arriérés de la TVA	91 199,2	80 336,6	43 184,3
Arriérés de l'impôt	287 346,8	9 296,4	184,9
Arriérés de la TVA	277 891,0	271 891,0	1 271 891,0
Recouvrement	124 774,7	78 820,0	66 141,2
Arriérés de l'ensemble	610 220,8	99 523,0	1 021 201,4
TOTAL			
Arriérés de la douane	1 087 842,8	1 003 960,2	1 172 521,4
Arriérés de l'impôt	287 346,8	9 296,4	184,9
Arriérés de la TVA	312 131,4	289 113,9	1 021 842,0
Recouvrement	124 774,7	78 820,0	66 141,2
Arriérés de l'ensemble	1 692 095,7	1 399 670,5	1 260 779,5
Recouvrement des sociétés et personnes physiques	1 011 131,1	1 011 766,1	2 941 211,1
Arriérés de l'ensemble	68 964,6	387,4	442,4

Evolution des arriérés de recouvrement (en millions de fcf) | Sources : Balances comptables

Le Groupement inter-patronal du Cameroun (Gicam) a présenté, en fin mai dernier au ministre des Finances (Minfi) à Douala, des propositions de réformes fiscales visant à rendre plus attractif l'environnement local des affaires. «Notre système fiscal, dont les véritables dernières réformes datent de 1993-1994 et de 2007, a connu des évolutions ces dernières années pour lesquelles nous pouvons nous satisfaire, a déclaré son président, Célestin Tawamba devant Louis Paul Motaze. Ces mesures ont, pour l'essentiel, contribué à moderniser les administrations des Douanes et des impôts. Cependant, notre système fiscal reste redouté par les entreprises camerounaises du fait de sa complexité et de son caractère injuste. Bien plus, pour certaines entreprises, notre fiscalité est devenue confiscatoire, et pour d'autres, elle s'est muée en véritable obstacle au développement.» Pour les créateurs de richesse, l'économie nationale régresse, les entreprises s'appauvrissent pendant que l'administration fiscale engrange des recettes en forte augmentation. Afin de corriger le tir, le patronat a proposé aux pouvoirs publics l'instauration de mesures afin de faire à la fois baisser, dans l'absolu, les recettes fiscales et douanières d'environ 45 milliards de francs, en même temps que les mesures d'élargissement de l'assiette fiscale préconisées permettraient à l'État d'engranger des recettes supplémentaires estimées à 65 milliards de francs. Comme pour bien démontrer ses bonnes dispositions à ménager la chèvre sans assécher le chou, le Minfi s'était dit disposé à implémenter 74 réformes fiscales, dans le cadre de la préparation de la Loi de finances 2019, en tenant compte de certaines propositions du patronat. Ainsi par exemple, sur l'ensemble des propositions en matière de fiscalité de porte, c'est-à-dire la douane, 27 ont reçu avis favorable, 10 un avis réservé et 3

sont en perspective, soit un taux d'acceptation de 73%. En matière de fiscalité intérieure, c'est-à-dire les impôts, sur 83 propositions de réformes, 47 ont reçu un avis favorable, 24 un avis réservé et sont en perspective, soit un taux de recevabilité de 71%, s'était alors réjoui le Gicam. Les milieux d'affaires, à juste titre, au Cameroun comme ailleurs, sont en droit d'attendre de l'État un traitement qui n'étrangle pas la vache à lait que représente le contribuable. Quid des comportements de mercenariat développés par certains opérateurs économiques ?

Manque à gagner. On peut légitimement se poser la question, au regard des stratagèmes et moyens développés par quelques hommes d'affaires véreux sous nos cieux pour contourner le paiement des impôts et taxes douanières. Le tableau publié en fac-similé démontre en effet le caractère à la fois factieux, pernicieux et répréhensible de ces pratiques. Il récapitule, sur trois exercices, les arriérés de recouvrement des directions générales des douanes (Dgd) et des impôts (Dgi), soit, à fin 2016, 1239,6 milliards de francs représentant 43,6% du total des recettes annuelles pour ces deux administrations. Ici, les arriérés des exercices antérieurs à 2016, remontant à plus de 12 mois, représentent 95% des arriérés à fin 2016 et plus de 885% des arriérés nouveaux de 2016. Ces chiffres, qui ne sont pas une vue de l'esprit, sont issus d'un travail d'enquête publié en juin 2017, exécuté par le cabinet belge Ade SA sur financement de l'Union européenne. En termes de manque à gagner, ceci représente un gouffre pour les caisses publiques. L'on imagine que plusieurs des sociétés hors-la-loi sont membre du Gicam qui, hélas, se trouve manifestement désarmé face au phénomène de fraude fiscale et douanière.

RENTÉE DU 2E TRIMESTRE

Nalova Lyonga s'assure de la reprise des cours

La descente sur le terrain, mardi dans certains établissements de la Mefou et Afamba et du Mfoundi, a également permis au Minesec de rappeler son attachement au concept Clean Schools.

Henri Bomba

Le ministre des Enseignements secondaires, Pr Nalova Lyonga, a effectué une descente sur le terrain, mardi 8 janvier dans certains établissements des départements de la Mefou et Afamba et du Mfoundi. Ladite descente conduit le Minesec à visiter tour à tour le Collège Bilingue Sophia et l'École normale des instituteurs de l'enseignement technique (Eniet) de Soa, dans la Mefou et Afamba, avant d'entamer le périple qui le conduira au lycée de Mballa 2, au lycée technique de Yaoundé 2, au lycée de Minkan et au lycée d'Ahala dans le département du Mfoundi. Au-delà du suivi de la mise en œuvre des instructions données à la suite de certains incidents au collège Sophia et au lycée de Minkan, il s'agissait pour la Patronne des Enseignements secondaires de s'assurer de l'effectivité de la rentrée scolaire du deuxième trimestre de l'année 2018/2019.

À chaque étape de sa tournée, outre les vérifications de la mise en œuvre des instructions en rapport avec le concept Clean Schools, le ministre s'attèle à prendre des notes, à féliciter, à instruire, à conseiller et surtout à rappeler aux responsables des différents établissements, ses attentes ainsi que celles du chef de l'État telles que rappelées dans ses récents discours concernant sa vision de l'éducation. S'agissant des travers et autres égarements constatés, notamment au lycée technique de Yaoundé 2 et au lycée d'Ahala, Nalova Lyonga prescrit des



mesures immédiates à l'effet de trouver des solutions aux problèmes d'insécurité, de promiscuité, de matériel y compris d'aménagement des espaces dont souffrent lesdits établissements scolaires. L'occasion de cette descente permet également au Pr Nalova Lyonga

d'inviter une fois de plus tous les maillons de la chaîne éducative en général et les personnels des établissements scolaires en particulier à tout mettre en œuvre pour garantir une bonne couverture des programmes d'enseignement et une amélioration des résultats

scolaires. Dans la même veine, elle exhorte, à travers un communiqué signé par les services du Minesec, les chefs d'établissement à faire de leurs structures scolaires respectives des cadres sains, agréables à vivre et offrant des commodités indispensables au travail intellectuel.

Communiqué radio - presse - TV

Madame le ministre des Enseignements secondaires informe la communauté éducative nationale qu'elle a effectué ce mardi, 08 janvier 2019 une visite dans certains établissements scolaires des départements de la Mefou et Afamba et du Mfoundi, à l'effet de s'assurer de l'effectivité de la rentrée scolaire du deuxième trimestre de l'année 2018/2019.

Partout où elle est passée, elle a pu se rendre compte que la reprise des cours y est effective.

Elle saisit cette occasion pour inviter une fois de plus tous les maillons de la chaîne éducative en général et les

personnels des établissements scolaires en particulier à tout mettre en œuvre pour :

- Garantir une bonne couverture des programmes d'enseignement et une amélioration des résultats scolaires ;
- Faire de leurs structures scolaires respectives des cadres sains, agréables à vivre et offrant des commodités indispensables au travail intellectuel.

Yaoundé le 08/01/2019

Signé le ministre des Enseignements secondaires
Nalova Lyonga

LUTTE CONTRE LE PLASTIQUE

Où en est-on 4 ans après ?

Pendant les fêtes de fin d'année, les Camerounais ont sans doute fait recours dans plusieurs marchés ou centres commerciaux, ceci de manière abusive, à l'usage de la matière plastique non biodégradable. Cela peut bien se comprendre, eu égard aux préparatifs sillonnant tous les ménages, centrés surtout sur les emballages de nombreux cadeaux offerts aux proches et des jouets conçus à base de cette gangrène qui cause pourtant plein de dégâts tant sur l'environnement que sur la santé humaine. La question principale à se poser est celle de savoir s'il est possible de s'en passer, pour adopter des habitudes environnementalistes. Ainsi, le gouvernement, les Ong et les partenaires internationaux répondent par l'affirmative. Raison pour laquelle chaque 5 juin, le pays se joint à la

communauté internationale pour sensibiliser sur la question, à l'occasion de la journée mondiale de l'environnement. L'on se souvient, en 2018, pour la même occasion (46^e célébration de cette journée, Ndlr), il y a eu toute une semaine d'activités y relatives qui a été clôturée le jour dit, sous la houlette du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et du Développement durable (Minepded). Au menu, des marches sportives, des conférences-débats, des actions sur le terrain dont le seul objectif est de convaincre les uns et les autres à abandonner l'usage des plastiques non biodégradables. Toutefois, on peut voir que le combat continue, car le 22 décembre 2018, 50 jeunes ont été outillés à Yaoundé en matière de protection de l'environnement, pour une entrée sans

matière plastique en 2019. En effet, l'Ong Les petits anges de l'environnement du Cameroun (Lanec), a sélectionné les élèves de diverses écoles et collèges de Yaoundé, afin qu'ils échangent avec des professionnels au cours d'un atelier y relatif. Placé sous le thème «Lanec pour un Noël sans matière plastique», l'événement honoré par des personnes ressources du Minepded a été une opportunité d'entretenir les jeunes sur les dangers du plastique dans l'environnement, le recyclage de cette matière et sa seconde utilisation à des fins décoratives. Au terme de cet événement instructif, votre quotidien jette donc ce matin, un regard panoramique sur la lutte contre cette menace environnementale perpétuelle qui préoccupe non seulement le Cameroun, mais aussi la communauté internationale.

Des résultats mitigés

Malgré les mesures prises par le gouvernement pour sanctionner et sensibiliser sur la pollution du plastique non biodégradable, la situation n'a pas vraiment changé au Cameroun.

Carole Oyono
(stagiaire)

L'usage de cette matière reste présent dans les marchés et ménages du pays. La résistance étant alimentée par des canaux illicites et des contrebandiers qui s'entêtent à la fabriquer et la commercialiser. Et ces derniers temps, avec le relâchement des contrôles du Minepded, les contrevenants ont repris l'habitude de vendre les emballages plastiques non biodégradables au vu et au su de tous. Pourtant, avec 600 mille tonnes de production de déchets plastiques par an, le pays figure dans le palier où 80% des déchets plastiques sont encore mal gérés, selon les données officielles 2018 de l'Onu environnement. À partir de 2012, un coup d'accélérateur a même été donné par un arrêté d'interdiction pour faire face à cette situation, mais en vain.

Dans l'Adamaoua par exemple, on note du moins une petite régression. En fait, les statistiques de la délégation régionale sur la répression en 2018, affichent une saisie de 1057 kg, avec une amende de 1 200 000 francs Cfa ; alors qu'en 2017, les chiffres indiquaient 2625,5kg d'emballages en plastiques non biodégradables saisis, avec des amendes de 1 156 000 francs Cfa ; et en 2016, 3992,5kg de plastiques saisis pour des amendes cumulées de 2 564 500 francs Cfa infligées aux contrevenants. Un tableau qui dénote quand même que



le fléau est sous contrôle, et que les populations de plus en plus prennent conscience.

Les dégâts. Il faut entre 3 à 500 ans pour que le plastique puisse se dégrader dans la nature. Et les dangers encourus sont de plusieurs ordres. Sur le plan de la salubrité, il est que ces plastiques bouchent les caniveaux et provoquent ainsi les inondations pendant les saisons

pluvieuses. Il n'y a qu'à voir les eaux qui pendant les pluies débordent souvent au centre-ville de Yaoundé, rendant ainsi la circulation impossible. Un autre danger, lorsque ces eaux se retrouvent partout mélangées à des déchets, elles participent de la prolifération des moustiques. Et qui dit moustique, dit paludisme et toutes les autres maladies hydriques. C'est également mauvais pour les plantes, mieux encore pour l'agriculture, car

l'eau n'arrive pas à s'infiltrer pour atteindre les racines. La croissance de ces dernières étant également limitée dans le sol, car rencontrent le plastique enchevêtré sur le chemin. Pareillement, quand les animaux du bétail avalent ce plastique qui se mélange au foin, la mort peut s'en suivre par étouffement. Dans une autre mesure, si on essaye d'éliminer ces plastiques en les brûlant, la combustion dégage des composés chlorés qui une fois respirés provoquent des maladies respiratoires, voire pulmonaires. Sans oublier le fait que ce plastique utilisé comme emballage dans certaines cuissons, laisse migrer au contact de la chaleur, des substances toxiques dans la nourriture, causant ainsi des dangers sanitaires à l'homme qui la consomme.

Dans le reste du monde, la situation reste préoccupante. 8 millions de tonnes de plastique se retrouvent dans les océans. Une grande partie de ces déchets provient des fleuves qui les conduisent directement vers l'environnement marin. Selon l'Onu environnement, 10 fleuves transportent à eux-seuls plus de 90% de ces déchets plastiques ; et l'Afrique se distingue comme le continent dans lequel le plus de pays ont adopté des politiques visant à réduire l'utilisation de plastiques jetables.

Nul n'est censé ignorer la loi

Les emballages plastiques non biodégradables à basse densité sont interdits depuis mars 2014.

Mamouda Labaran

Autres sources de pollution

Le monde est malade de sa consommation de plastique, environ 500 milliards de sacs en plastique sont consommés chaque année. L'Organisation des Nations unies (Onu) relève que si les modes de consommation actuels et les pratiques de gestions des déchets se poursuivent, on comptera environ 12 milliards de tonnes de déchets plastiques dans les décharges et l'environnement à l'horizon 2050. Cependant, en dehors de ces déchets qui polluent l'environnement, il existe tout de même d'autres menaces qui peuvent être de nature mortelle notamment la pollution de l'air, de l'eau ou marine la pollution atmosphérique et celle du sol. Étant donné que l'eau et l'air sont les deux fluides fondamentaux pour la vie, l'homme en profite pour en faire un usage biologique du quotidien. Une pollution aérienne évoque tout d'abord la pollution de l'air. La première teneur à évoquer est celle des gaz à effet de serre (Ges), en grande partie responsable du réchauffement climatique. Il faut aussi noter que l'air porte de nombreuses particules solides ou aérosol dont la taille va du micron à quelques dizaines de microns qui demeurent en suspension pendant de longues durées. L'activité industrielle quant à elle a engendré des pollutions nouvelles en injectant dans l'atmosphère diverses contaminations que l'on n'y trouvait pas auparavant, comme les polluants biologiques, métalliques ou radioactifs. L'une des origines de la pollution marine est celle du milieu aérien, qui se dépose dans le bio film présent à la surface des mers. C'est l'un des multiples aspects des échanges atmosphère-océan comme la mise en mouvement de la circulation thermo haline par les alizés, la génération des vagues et la formation des embruns.

Corine Ewolo
(stagiaire)

La constitution camerounaise dit dans son préambule que tout Camerounais a droit à un environnement sain. Et pour l'avoir, il y a tout un ensemble de combats à mener parmi lesquels la lutte contre la pollution plastique. Ceci dit, le pays a l'obligation de prendre des mesures appropriées pour limiter les changements climatiques et préserver la biodiversité. Selon une enquête du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et du Développement durable (Minepded) menée en 2011, jusqu'à 58% de consommateurs évacuent, après usage, leurs déchets d'emballage plastique dans les rues, les trous ou les poubelles. D'où l'arrêté conjoint Minepded/Mincommerce du 24 octobre 2012 portant réglementation de la fabrication, de l'importation et de la commercialisation des emballages non-biodégradables au Cameroun. Il y est rappelé en effet que «sont formellement interdits sur l'étendue du territoire national, la fabrication, la détention, la commercialisation ou la distribution à titre gratuit des emballages plastiques non biodégradables à basse densité, ainsi que les granulés servant à leur fabrication». En réalité, le gouvernement a mis en place toute une batterie de mesures courageuses et efficaces pour venir à bout de ce plastique non biodégradable à usage unique, qui constitue un danger pour l'environnement et l'homme. Il est donc question pour lui de prendre des mesures appropriées, partant de la prévention de la production de ces déchets jusqu'à la gestion écologiquement rationnelle de ceux existants. C'est ainsi qu'un délai de 18 mois à compter du 24 octobre 2012 a été accordé aux opérateurs du secteur pour se conformer. Ce délai a expiré en mars 2014. Cette nouvelle réglementation dispose que la fabrication et la circulation des films évoqués supra sont désormais soumises à l'obtention d'un permis environnemental préalable dont l'objectif est de s'assurer la traçabilité de leur récupération, le recyclage et/ou la destruction de façon écologiquement rationnelle.

Amendes. En son article 82, la loi cadre n° 96/12/05 de 1996 relative à la gestion de l'environnement dispose: «Il est puni d'une amende de 1 à 5 millions francs Cfa et d'une peine de six mois à un an d'emprisonnement ou l'une des deux peines seulement, toute personne qui pollue, dégrade les sols, les sous-sols, altère la qualité de l'air ou des eaux, en infraction des



dispositions de la présente loi». En cas de récidive, le montant maximal des peines est doublé. Une étude menée en 2008, n'a-t-elle pas démontré que le Cameroun perdrait chaque année

200.000 ha de son couvert végétal à cause des emballages plastiques ? Une interrogation qui peut susciter la peur ailleurs, mais pas au Cameroun où la vente du plastique reste une grande

activité qui nourrit l'homme. Il y a donc lieu de redoubler des efforts dans la lutte, pour espérer renverser la tendance actuelle.

Recyclage et autres alternatives de lutte

Pour réduire la pollution plastique, certains acteurs camerounais ont opté pour la récupération des emballages faits de cette matière, et exploré d'autres pistes.

Annette Mindjié
(stagiaire)

Des programmes et initiatives ont ainsi vu le jour pour sensibiliser les populations sur la gestion des déchets plastiques. Certains opérateurs semblent avoir compris par anticipation le message du secrétaire général de l'Onu qui a appelé les États à prendre des mesures pour réduire la production d'emballages plastiques à usage unique.

A la faveur d'un partenariat signé il y a peu avec Namé Recycling, une société de recyclage du plastique, une campagne de collecte des bouteilles en plastique a été lancée par la Société anonyme Les brasseries du Cameroun (Sabco). Environ 350 tonnes d'emballages en plastique doivent être récoltés et pour cela, les partenaires encouragent les ménages à pratiquer le tri sélectif en séparant les déchets plastiques des autres ordures. Les déchets récupérés seront broyés et le broyat obtenu servira ensuite de matière première, pour la fabrication d'autres objets en plastique. Parmi les autres actions de même nature, il y a celle de l'organisation Madiba&Nature, basée à Kribi dans la région du Sud. Cette dernière est engagée dans la



fabrication de pirogues, de lustres et autres objets à partir de bouteilles en plastique. Et aujourd'hui, à en croire le Minepded, l'on est en train d'élaborer une stratégie de gestion des déchets plastiques qui consiste à retirer 40% des déchets de la circulation, et recycler 30%.

Il existe aussi des sacs et emballages écologique, les feuilles de jonc (plante à tige droite et flexible qui croît ordinairement dans ou le long des cours d'eau) qui constituent une solution prometteuse. En effet, dans le premier cas, on peut dire qu'une initiative est déjà en cours et a juste besoin d'un soutien pour se généraliser sur le triangle national. En fait,

des étudiants appartenant à Faculté des sciences agronomiques (Fasa), antenne d'Ebolowa dans la région du Sud, viennent de réussir depuis 6 mois, la fabrication des sacs écologiques à base du papier recyclé. Une initiative qui connaît déjà un petit succès auprès des utilisateurs à Ebolowa. Dans la même dynamique, les feuilles de jonc arrivent à alimenter tout un marché qui se généralise dans certaines villes de la région du Sud. Cependant, il reste à domestiquer l'espèce pour pouvoir la planter à grande échelle, afin que cette feuille représente une véritable solution pour le futur.

Une innovation à s'en approprier

L'*Aspergillus Tubingensis*, exposé dans les dépôts d'ordures, est une solution louable favorable à la protection de l'environnement et à la dégradation des matières plastiques.

Nadège Fouejjo
(stagiaire)

C'est un champignon qui dégrade rapidement les matières plastiques. Une solution pour lutter contre les déchets plastiques qui a été découverte par des chercheurs, lors d'une étude réalisée par le moyen d'une collaboration entre des chercheurs du World Agroforestry Centre (Icraf) basé au Kenya et du Kuming Institute of Botany basé en Chine. En effet, l'étude a montré que le champignon *Aspergillus Tubingensis* peut décomposer le plastique non biodégradable en quelques semaines, en sécrétant des enzymes qui séparent les molécules individuelles. Les tests effectués dans le cadre des recherches ont montré qu'après deux mois en milieu liquide, le film de ce champignon est capable de dégrader en plus petits morceaux la matière plastique. L'évaluation des capacités de dégradation de



ce champignon n'est cependant pas encore terminée. Aussi, les chercheurs ne peuvent pas encore déterminer le temps qu'il faut à ce champignon pour dégrader par exemple une bouteille ayant contenu

des boissons, l'un des principaux constituants des déchets plastiques en Afrique.

Il existe différents types de plastiques et la plupart des bouteilles d'eau sont en polyéthylène. Un matériau

qui est encore en cours d'expérimentation. Une étude publiée en juillet 2017 dans la revue américaine *Science Advances*, soutient qu'en 2015, 400 millions de tonnes de plastiques ont été produites dans le monde et qu'à ce jour, 9% seulement de déchets plastiques sont recyclés, 12% incinérés, et 79% rejetés dans la nature. Et les plastiques biodégradables sont aussi susceptibles d'être détruits par ce champignon. Ceux-ci étant malheureusement évalués seulement à 1% de la proportion des matières plastiques. Fort de cela, le fameux champignon va accélérer la dégradation de 1% de ces déchets, chacun pourra alors tirer sa conclusion sur son impact sur la protection de l'environnement.

Au Cameroun, les cours d'eau à Douala et Yaoundé sont de véritables dépotoirs de bouteilles plastiques vides. Une situation qui n'est pas sans conséquences, car ces bouteilles entraînent une perte importante de la biodiversité. Ils sont la cause principale des inondations en milieu urbain après de fortes précipitations dans nos villes. Enfouis dans les sols, ils réduisent la capacité de productivité de ceux-ci et aggravent l'insécurité alimentaire. Dans le nord du Cameroun, bien des bêtes sont mortes après avoir avalé les léda (nom local donné aux emballages plastiques volatiles).

Découvert sur des échantillons de sol recueillis sur un lieu d'enfouissement d'ordures au Pakistan, ce champignon reste aussi une solution idoine pour le Cameroun, dans la lutte contre les matières plastiques qui dégradent l'environnement.

Le plastique dans sa diversité typologique

L'industrie du plastique a créé un système de codes afin de renseigner les consommateurs sur les différentes substances utilisées pour leur fabrication.

Pélagie Nguimbous
(stagiaire)

Les matières plastiques ont envahi notre quotidien. Difficile de leur échapper parce que utilisés pour contenir des boissons, transporter ses courses et même employés par certaines personnes pour faire la cuisine. Il est important d'observer attentivement les objets en plastique car en dessous, s'y trouve imprimé un symbole triangulaire avec un code et des lettres qui indiquent de quel type de plastique il s'agit. Et c'est à partir de là qu'on peut détecter ceux bio ou non dégradables. En effet, parmi les plus usuels, il y'a le polyéthylène Terephthalate (Pet), utilisé pour les bouteilles de boissons gazeuses, d'huile de cuisine, etc. C'est actuellement le plastique le plus recyclable. En ce qui concerne le polychlorure de vinyle (Pvc), c'est le 3^e plastique utilisé dans le monde après les polyéthylènes et les polypropylènes. Les emballages en Pvc sont utilisés dans la plupart des marchés et supermarchés afin d'emballer les produits alimentaires. Il y a également le polyéthylène basse densité ou lowpolyethylene (Ldpe), utilisé pour certains sacs ou emballages plastiques et le Polyéthylène haute densité ou High Density Polyethylene(Hdpe), qui est utilisé pour les bouteilles de détergent, de jus de fruits, etc.



Le polypropylène (Pp), lui, sert à la fabrication de certaines tasses pour enfant, certaines gourdes souples pour sportifs et récipients alimentaires réutilisables, des pots de yogourt, etc. Le polystyrène(Ps), sert d'isolant pour protéger des objets fragiles durant un transport ; alors que le polyuréthane (Pu/Pur), avec pour forme la plus usuelle, la mousse synthétique se trouve dans des sièges de voiture, des matelas et des éponges.

Nouveaux entrants. Ils sont appelés plastiques bio fragmentables, car constitués d'un film de polyéthylène (Pe) dans lequel sont inclus des

grains d'amidon. Avec le temps, ces derniers s'imbibent d'eau, gonflent et font éclater le film de Pe qui se fragmentent, mais ne sont pas assimilables par la nature. Le biodégradable et fragmentable est un plastique végétal composé uniquement de produits naturels (amidon de maïs et de pomme de terre, eau et dérivés d'amidon). Après usage, il se désintègre dans la nature. Les consommateurs doivent donc faire attention, car certains sacs en plastique vendus comme "biodégradable" ne sont en fait que fragmentables parce qu'il s'y trouve du polyéthylène. Du coup, lisez bien l'étiquette!

Réactions

Mariamou Zoua, femme au foyer

«C'est difficile de me passer du plastique»

Quand je vais au marché, il ya des marchandises qu'on ne peut pas emballer dans le papier de substitution comme tout ce qui est liquide. Aussi, je ne peux pas transporter toutes mes courses dans un sac, parce que pour un liquide par exemple, ça coule et ce n'est pas très agréable à porter. Avec le plastique, je n'ai pas ce genre de problèmes ; du coup je l'utilise parce que c'est un choix satisfaisant pour moi, qu'il soit biodégradable ou non. Je m'arrange juste après les avoir utilisés, de les séparer des autres ordures organiques. A la fin je les brûle, même si c'est dangereux, pour qu'ils ne se retrouvent pas partout, c'est horrible de les voir traîner partout.

Émile Yen, agriculteur et vendeur de vêtements

«Le biodégradable n'est pas à la portée de tous»

J'utilise les sachets en plastiques parce que c'est ce qu'il y a le plus sur le marché comme emballage. C'est vrai que c'est gênant parce que ça traîne partout, et pour nous qui faisons les champs, c'est compliqué pour le sol et le développement de nos plantes. Mais on n'a pas le choix, parce que les emballages dits biodégradables ne sont pas à la portée des Camerounais moyens. On doit juste bien s'organiser pour le ramassage et le recyclage afin que cela ne traîne plus partout dans l'environnement, causant ainsi des dégâts multidimensionnels.

Mohamed Nshare, vendeur d'appareils électroniques

«Il faut des contrôles réguliers dans les marchés»

C'est vrai, on a interdit la vente des emballages plastiques au Cameroun. Mais les habitudes ont la peau dure. Il faut alors procéder à des contrôles réguliers dans les marchés pour s'assurer qu'aucun commerçant n'utilise ce poison de la nature. Je suis conscient des dangers que cela représente, c'est pourquoi quand j'ai un peu de temps, je me rends dans les grandes surfaces pour acheter des emballages biodégradables en quantité considérable, pour m'en servir tous les jours. À défaut, j'opte pour du papier.

Propos recueillis par Mamie Tinguetin (stagiaire)

BOISSONS ALCOOLISÉES

Le gouvernement réajuste les tarifs

L'État a réévalué les tarifs de l'accise spécifique sur les vins et les boissons alcoolisées à l'exception des bières dont le prix reste inchangé. À la suite de ces révisions, le département des impôts a publié une série de décisions révélant entre autres, qu'une taxe de 2 Fcfa serait perçue sur les vins et les spiritueux produits localement alors que les whiskies et champagnes de fabrication artisanale seraient respectivement taxés à 8 et 25 Fcfa. Quant aux boissons importées, spiritueux et vins de classe inférieure, ils seraient taxés à 3 Fcfa, tandis que les whiskies et champagne de cette classe seraient respectivement à 10 et 30 Fcfa.

FONDS MONÉTAIRE AFRICAÏN

Les pays tardent à ratifier les textes fondateurs

Sur les 54 États que compte le continent, 15 seulement doivent ratifier les textes fondateurs du Fonds monétaire africain (Fma), adoptés lors du sommet des chefs d'États et de gouvernement en juin 2014 à Malabo en Guinée équatoriale, pour voir le projet mis en marche. À ce jour aucun État ne s'est prononcé, nous révèle l'ex-ministre des finances Cameroun, l'économiste Jean-Marie Gankou Fowagap, dans une lettre publiée le 3 janvier. Pour l'économiste, un Fma permettrait un meilleur suivi des économies du continent et apporterait une vision africaine de l'économie mondiale au plan international.

CLIMAT D'AFFAIRES

Le Cameroun 27e sur le continent africain

Le classement publié il y a quelques jours par le magazine Forbes, établi par ordre croissant les pays où le climat des affaires sera le plus favorable en 2019. Quinze critères ont permis d'aboutir à ce résultat, parmi lesquels : l'innovation, les taxes, la corruption, la taille du marché, les infrastructures, la bureaucratie et la protection des investisseurs, la disponibilité de la main d'œuvre, etc. Dans ce classement, le Cameroun, qui occupe la 27e en Afrique, est 131e à l'international, et l'Île Maurice, 1er du continent, est 39e sur les 161 pays mondialement évalués.

FINANCES PUBLIQUES

1 327,6 milliards pour le Bip 2019

Le montant va servir à la réalisation des différents projets de l'année en cours.

Nadège Fouejio
(Stagiaire)



Le ministre de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire (Minepat), Alamine Ousmane Mey, vient de rendre public le journal des projets de l'année 2019. D'après les informations contenues dans le document, le budget d'investissement public de cette année est de 1 327,6 milliards de Fcfa contre 1 292 milliards de Fcfa enregistrés l'année dernière, soit une hausse de 35,6 milliards de Fcfa. C'est avec cette enveloppe que les projets contenus dans le journal des projets de l'année en cours vont être réalisés.

À en croire Alamine Ousmane Mey, cette ligne directrice des investissements publics de l'année en cours va être consacrée à l'achèvement et à la mise en service des grands projets de première génération et des autres projets en cours. Notamment la construction des infrastructures prévues pour la Coupe d'Afrique des nations, la poursuite de la mise en œuvre du plan d'urgence pour l'accélération de la croissance et le plan triennal spécial jeunes, la lutte contre l'insécurité et le renforcement du processus de la décentralisation. «Les effets attendus sont l'amélioration des conditions de vie des populations et le

développement du secteur privé, en vue d'une dynamique de la croissance économique soutenue et inclusive, pour une prospérité partagée», précise le ministre.

Le journal sera présenté aux différents acteurs qui recevront les consignes des responsables des administrations impliquées, au cours des cérémonies de lancement technique du budget prévues dans les dix régions du pays les 10 et 11 janvier prochains. Cette initiative vise, apprend-on, à favoriser la bonne exécution du Bip 2019, car celui de l'année dernière n'a pas enregistré de bonnes performances. Au premier semestre 2018 par exemple, le taux d'exécution physique était de 40%. Selon les services compétents du Minepat, cette contre performance est due à de nombreux obstacles à savoir : la faible capacité financière des entreprises contractantes des marchés publics, les retards dans les émoluments de décompte, l'insécurité dans certaines régions du pays, mais surtout la non maturation des projets.

Et pour résoudre ce dernier problème, il faut désormais obtenir un visa de maturité des projets auprès du Minepat, apprend-on.

RECETTES PÉTROLIÈRES

L'État enregistre 343,6 milliards en fin septembre 2018

L'exécution budgétaire du gouvernement camerounais fait état d'une augmentation des revenus de l'or noir au cours des neuf premiers mois de l'exercice passé.

Marie Hélène Ndongo
(stagiaire)

La récente note de l'exécution budgétaire de l'État, révèle que les recettes pétrolières se chiffrent à 343,6 milliards Fcfa à la fin des trois premiers trimestres de 2018, soit un taux de réalisation de 105,8%. Ces revenus d'après le document, connaissent une hausse de 59,1 milliards Fcfa (+20,8%) par rapport à fin septembre 2017, essentiellement du fait de la progression de 41,2% des cours mondiaux du pétrole en glissement annuel. Dans les faits, le cours moyen du pétrole s'établit à 73,4 dollars le baril, soit une hausse de 41,2% par rapport à la même période de 2017.

En effet, les ressources issues de la vente du pétrole, apprend-on, contiennent 283,7 milliards Fcfa de redevance pétrolière tirée de la Société nationale des hydrocarbures (Snh) et 59,9 milliards Fcfa d'impôts sur les sociétés pétrolières. Par rapport aux 324,7 milliards Fcfa de prévision pour les neuf premiers mois, elles enregistrent un taux de réalisation de 105,8%, révèle la note d'exécution budgétaire. Par ailleurs, d'après le journal en ligne Investir au Cameroun, le Fonds monétaire international (Fmi) vient de publier une note sur laquelle est indiquée que la hausse des prix du pétrole observée en juin 2018 permettrait au pays de constituer plus rapidement des marges de manœuvre budgétaire et extérieure.

Pour le Cameroun, apprend-on, cela se traduirait par une augmentation des recettes pétrolières à hauteur de 0,1% du

Produit intérieur brut (Pib) en 2018 et environ 0,3% du Pib par an sur la période 2020-2023. Ce qui signifie que cette année, à en croire les projections du Fmi, l'État du Cameroun devrait enregistrer des recettes pétrolières au-delà de 385,9 milliards Fcfa, montant déclaré officiellement en 2017.

Impact. D'après l'institution de Bretton Woods, l'impact sera un accroissement des exportations de pétrole, lequel entraînerait une réduction du déficit du compte courant dans les mêmes proportions et, soutiendrait une accumulation plus rapide des avoirs extérieurs nets. De plus, sachant que le redressement actuel des prix du pétrole pourrait n'être que temporaire et avec les risques élevés du Programme économique et financier (Pef) dans lequel est impliqué le pays, les services du Fmi et les autorités camerounaises ont convenu que toute recette pétrolière exceptionnelle devrait être épargnée, révèle Investir au Cameroun.

Cependant, les recettes non pétrolières, quant à elles, sont de 2 047,9 milliards Fcfa à fin septembre 2018 contre 1 887 milliards Fcfa à fin septembre 2017, soit une augmentation de 160,9 milliards Fcfa (+8,5%) entre les deux périodes. Comparativement aux 2 150 milliards de prévision, elles sont en retrait de 102,1 milliards FCFA, soit un taux de réalisation de 95,2%. Cette sous-performance résulte de la sous-réalisation enregistrée au niveau des recettes fiscales.



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Le Barreau sollicite le regard paternel de Laurent Esso sur Jean De Dieu Momo

Le vœu a été fait hier à Yaoundé au garde des Sceaux, par 12 membres de l'Ordre des avocats, venus féliciter le nouveau ministre délégué.

Nadine Bella

C'est par une audience entre confrères au cabinet du tout nouveau ministre délégué, que tout débute. S'en suit la séance de travail entre les membres du Barreau sous la conduite de leur Bâtonnier et l'autorité du ministère de la Justice, dans la salle des conférences dudit ministère. Profitant de l'occasion, le Bâtonnier Me Charles Patie Tchakoute dira au ministre d'État, ministre de la Justice garde des Sceaux Laurent Esso, la disposition du Barreau à une franche collaboration avec l'appareil judiciaire de l'État. Il souhaitera surtout que le ministre d'État ait un regard paternel sur son collègue du gouvernement par ailleurs novice dans l'équipe ministérielle. Il va également préciser que le garde des Sceaux peut compter sur le Barreau et que la confiance qui caractérise les relations entre ce Barreau et le ministère de la Justice est désormais renforcée avec l'arrivée d'un avocat auprès du ministre de la Justice. Le garde des Sceaux, pour sa part, tiendra à rappeler que le ministère de la Justice ne fait qu'un avec le Barreau, car tous militent pour la justice. Et il n'y a qu'une seule et unique Justice, pas une justice pour les avocats et une autre pour les magistrats. M. Esso soutiendra que le ministère de la Justice est un département technique qui a besoin de techniciens de Droit bien formés pour une justice plus efficiente. Selon lui, la présence du ministre



Photo de famille

délégué est un message du chef de l'État au corps des avocats. Le garde des Sceaux attend du ministre délégué qu'il assure la facilitation dans la compréhension des sollicitations et interpellations émanant du Barreau. L'ancien

secrétaire général de la présidence de la République va remercier le Barreau pour le vœu relative au parrainage du nouveau venu : « à votre doléance de l'aider à être un bon ministre, je dirais que c'est complexe vu que personnellement,

je suis loin de savoir si j'en suis. Mais, je puis lui montrer la sensibilité de l'administration relative à certains sujets ». La rencontre s'achèvera à 17h50 min, par une photo de famille. Dans la bonne humeur.

OBSEQUES DU

Patriarche M. EKANI EKANI Innocent (Innou)

Du 22 décembre 2018 au 10 janvier 2019

Recueillement tous les soirs au domicile de M. Ndzana Paul sis au quartier Mimboman chapelle (derrière Paysan)

Vendredi 11 janvier 2019

14h 00 : mise en bière à la morgue de l'hôpital central de Yaoundé suivie d'une messe à la chapelle de l'hôpital
15h 00 : départ pour le village Angala (ancienne

route Yaoundé-Douala)
16h 00 : arrivée et installation de la dépouille
20h 00 : messe suivie de la grande veillée jusqu'à l'aube

Samedi 12 janvier 2019

10h 00 : début des cérémonies traditionnelles
14h 00 : messe Témoignage
15h 00 : inhumation Collation
Fin des cérémonies



1940 - 2018

BERTOUA

Rentrée du deuxième trimestre effective

Élèves et écoliers ont regagné le chemin des classes ce 07 janvier au terme de deux semaines de congés, marqués par les fêtes de fin d'année.

Patrick Bomba

Calme et sérénité, tels sont les maîtres mots qui prévalaient dans la capitale de la région de l'Est ce 07 janvier, jour de rentrée scolaire du deuxième trimestre. «Le climat est serein ce matin, les élèves sont présents, les enseignants également. Nous avons tenu le rassemblement matinal au cours duquel nous avons prodigué des conseils aux élèves notamment sur l'importance du deuxième trimestre. Il faudrait qu'ils se mettent résolument au travail pour être prêts en fin d'année», confirme Touna Nke, proviseur du lycée technique de Bertoua Kpokolota. À Bertoua, élèves et écoliers ont retrouvé leurs camarades de classe dans la joie et l'allégresse. Conscients de l'enjeu du deuxième trimestre, ces derniers sont plus que jamais déterminés à relever le défi. Au sein du corps enseignant, les responsables d'établissements ont pris des



mesures appropriées pour relever leurs taux de réussite. «Nous allons multiplier les cours de remise à

niveau, exploiter au maximum les heures creuses et parfois les samedis matins pour ramener les

enfants à leur juste niveau. Nous sommes sûrs que dans ces conditions nous pouvons dépasser 60% du taux de réussite» rassure Léonard William Nzie Ndtugu, proviseur du lycée bilingue de Bertoua. Pour ce deuxième trimestre, notre objectif est de dépasser les 53% de taux de réussite réalisé au premier trimestre. «Pour cela, nous avons organisé les cours de soutien accompagnés des travaux dirigés pour pouvoir obtenir un résultat optimal au terme du trimestre» ajoute François Garba, proviseur du lycée scientifique de Bertoua.

Quelques irrégularités ont néanmoins entaché cette rentrée scolaire, notamment les multiples retards et les expulsions des élèves pour défaut de paiement des frais exigibles de scolarité. Au lycée bilingue par exemple, plus de 1200 élèves seront exclus pour ce motif.

SAISON SÈCHE

Les populations mangent de la poussière

Le fait qu'elle se dépose partout expose les citoyens de Yaoundé à de nombreuses maladies.

Annette Mindjié
(stagiaire)

La saison sèche est en cours dans la région du centre depuis la deuxième moitié du mois de novembre 2018, et qui parle de sécheresse dit également retour de la poussière dans le quotidien des populations. Depuis que les pluies ont cessé, l'atmosphère est devenue poussiéreuse, rendant l'air impropre à la respiration. Les populations de Yaoundé doivent alors trouver des mesures de protection pour rester en santé. La poussière est en fait devenue «le compagnon» que nul ne peut éviter mais, s'y faire malgré ses multiples désagréments. Peu importe les astuces usées pour s'en débarrasser, ces particules sèches de terre, souvent emportées par le vent dans l'atmosphère, demeurent omniprésentes et imposent certaines exigences aux citoyens. «Elles n'hésitent même pas à s'inviter dans les plats lorsque que les gens sont à table et qu'une voiture passe,» ironise un citoyen. Ceux qui résident dans des quartiers où les routes ne sont pas goudronnées sont encore plus concernés. Par exemple, le même vêtement ne peut plus être porté deux fois, pire s'il est de couleur vive. La situation est plus compliquée dans les ménages parce qu'il faut passer un coup de balais au moins deux fois par jour pour dépoussiérer et garder l'éclat des maisons. «Le week-end dernier, je suis allée au village et à mon retour, la poussière a envahi ma chambre.



C'était comme si je n'avais pas fait le ménage depuis deux semaines. Même dans le placard, mes habits se sont salis» confie Denise, étudiante à l'université de Yaoundé 1. Dans les quartiers enclavés, où l'on se déplace à pied, en moto ou en voiture, chacun au sortir de chez lui est obligé de prendre des chaussures de rechange.

Assainir. Dès le début de la saison, certaines maladies ont fait leur apparition. Selon les médecins, il

s'agit essentiellement des maladies liées aux voies respiratoires et à la peau. En effet, le fait pour les individus d'inhaler continuellement la poussière les expose à des risques sanitaires. C'est pourquoi beaucoup se plaignent de la toux, de l'écoulement du nez ou d'irritation des yeux. «Ce sont des maladies généralement liées aux infections des voies respiratoires notamment les rhinites avec des symptômes de la grippe, comme on appelle généralement. Et si ces pathologies

évoluent, elles aboutissent soit à des sinusites ; soit à l'infection des voies aériennes supérieures dont les pharyngites pouvant aller jusqu'à l'infection des voies pulmonaires.» explique le Dr Lucien Mbida, médecin généraliste, en service au Centre des urgences de Yaoundé (Cury). D'après lui, la poussière comporte beaucoup de micro-organismes qui causent de sérieux soucis de santé jusqu'au cerveau. Quoi qu'on fasse, il est difficile de vivre dans les conditions climatiques actuelles. Certains trouvent juste des moyens de s'adapter. Pour ceux qui connaissent des problèmes de santé, les médecins leur conseillent d'aller se faire consulter à l'hôpital, pour recevoir des traitements adéquats. «Si vous avez par exemple les narines bouchées, vous pouvez simplement les nettoyer avec de l'eau salée à l'aide d'une seringue qu'on trouve généralement en pharmacie. Cela s'appelle lavage nasal. Ceci est valable pour les enfants comme pour les adultes.» explique le médecin. Il est aussi recommandé aux citoyens d'assainir l'environnement dans lequel ils vivent, de dépoussiérer les maisons sans cesse, comme ils le font déjà, de mettre des grilles sur les fenêtres et autres, pour empêcher que la poussière pénètre l'intérieur des maisons et ne rende l'environnement néfaste et propice à l'évolution des maladies.

JOURNAL L'EPERVIER

Déclaration n° 078/RDD/106/BASC

Quotidien d'Informations, d'Investigations et d'Analyses diverses contre la Corruption

Siège Social : Yaoundé - Cité verte
B.P.: 2152 Tél : 22 23 73 93 / 77 72 69 28
Fax : 22 23 73 93
E-mail : epervier_hebdo@yahoo.fr
N° Cont: P047000277581Y

9^{ème} EDITION DES

«EPERVIER PRESS AWARDS»



SEMAINES D'ACTIVITÉS
DU 16 FÉVRIER AU
02 MARS 2019

SOIRÉE DE GALA : 02 MARS 2019 AU PALAIS DES CONGRÈS DE YAOUNDÉ

iFlic-SUP

Institut Supérieur de Formation aux métiers
des Télécommunications, de l'Innovation
Technologique, de Commerce et de Gestion

EN
PARTENARIAT
AVEC

INI-CAMEROUN
Centre d'Excellence
Technologique Paul BIYA



Partenaire Technique

CONCOURS POUR UNE FORMATION ACCÉLÉRÉE DE 100 TECHNICIENS EN INSTALLATION DES EQUIPEMENTS SOLAIRES



PROGRAMME DE FORMATION :

- Production de l'énergie électrique et de l'énergie solaire ;
- Montage des équipements électriques ;
- Installation des kits solaires ;
- Module de formation MIJEF 2035 (Informatique, initiation à l'entrepreneuriat et à la citoyenneté).

Date de concours : le 04 Février 2019

**Date limite de dépôt des dossiers :
le 31 Janvier 2019 à 15 h**

au Campus de l'IFTIC-SUP sis à Awaé-escalier Tél. : +237 243 01 32 33 /
677 92 48 89 / 699 53 93 24 ou à l'agence d'Elig Essono (près
Immeuble Jaco) Tél. : +237 657 517 519 / 697 861 058 / 679 602 785

Conditions d'admission

L'admission se fait exclusivement
par voie de concours.
Elle est ouverte à tout candidat
titulaire du BEPC ou du CAP.

Dossier de candidature :

- 1)- Une demande manuscrite adressée au
PCA de l'IFTIC-SUP.
- 2)- une copie certifiée conforme du BEPC
ou du CAP ;
- 3)- Une copie certifiée conforme de l'acte de
naissance datant de moins de trois mois ;
- 4)- 04 photos d'identité (4X4) ;
- 5)- 5.000 CFA des frais de dossier.

**A l'attention des collectivités territoriales décentralisées et des
institutions privées et étatiques, une offre de formation est
disponible pour les agents et cadres de ses institutions.**

Contacts : Tél. : 677 924 889 / 699 539 324 / 674 531 333

B.P. 33 384 Yaoundé, Awaé-escalier Tél. : +237 243 01 32 33 / 677 924 889 / 699 539 324
Site web : www.iftic-sup.net e-mail : contact@iftic-sup.net